

“ C'est dans le cadre de son projet social que le CHU a signé un accord avec le CSF. Ce qui a séduit notre établissement ? Le caractère associatif de ce partenaire qui œuvre pour une meilleure qualité de vie des fonctionnaires et autres agents du service public.

L'accord signé permet ainsi à tous les professionnels du CHU de bénéficier de l'expertise du CSF dans de nombreux domaines : financement immobilier, assurances adaptées aux métiers de l'hôpital, prêts et rachat de prêts mais également protection juridique et services au quotidien tels que les assurances automobiles ou scolaires.

**Merci et bon anniversaire CSF. ”**

**CHU DE DIJON, UN DES 1 150 ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES DU CSF.**



Retrouvez-nous  
sur facebook

[www.facebook.com/CSFMontoitamo](http://www.facebook.com/CSFMontoitamo)



**Le Crédit Social des Fonctionnaires** (association loi 1901, siège social : 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Droit d'entrée unique valable à vie de 11€ par personne. Cotisation de 24€ par an et par foyer) **vous propose l'opération spéciale Aides Immo 60 ans.** Il s'agit de **2 prêts personnels proposés par CRÉSERFI, la société de financement du CSF** (S.A. au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) - Siège social : 9, rue du Fbg Poissonnière 75009 Paris) **et bonifiés par l'Association CSF. Une partie du coût du crédit (bonification) est prise en charge par le CSF. Offre valable dans la limite de l'enveloppe de bonification allouée par le CSF de 45 000 € pour l'opération jusqu'au 31/12/2015.**

**(1) Le prêt personnel Aides Immo est un prêt personnel de 6 000 € sur 72 mois au TAEG fixe de 0,60 % (taux débiteur fixe 0,40 %).** Il est proposé en complément d'une demande de prêt immobilier réalisée par l'intermédiaire de CRÉSERFI. **Le prêt personnel travaux est un prêt personnel de 4 000 € sur 36 mois au TAEG fixe de 0,60 % (taux débiteur fixe 0,03%) réservé aux agents dont l'employeur est sous convention de partenariat avec le CSF.**

Ces prêts sont réservés aux adhérents/cotisants du CSF après étude de leur situation financière. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation. Barèmes et conditions en vigueur au 01/04/2015.

Contrat d'assurance facultative n°9764 (décès, PTIA, IPT, IPP, ITT) souscrit par le CSF auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine (SA au capital de 169 036 086,38€ - siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632, entreprise régie par le Code des assurances).

**CRÉSERFI et ses partenaires prêteurs vous proposent les prêts immobiliers.** Les propositions de crédit sont réservées aux adhérents du CSF. Elles restent sous réserve d'acceptation de CRÉSERFI et de ses partenaires prêteurs, après étude de leur situation financière. **Pour les prêts immobiliers, les partenaires prêteurs de CRÉSERFI sont : Crédit Foncier de France** (S.A. au capital de 1 331 400 718,80 € - RCS 542 029 848 - N° ORIAS 07 023 327 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) - Siège social : 19 rue des Capucines 75001 Paris. **LCL** (SA au capital de 1 847 860 375 € représenté par 356 507 037 actions entièrement libérées - RCS B 954 509 741 RCS Lyon - Siren : 954 509 741) - Siège social : 18 rue de la République 69000 Lyon ; Siège central : 19 boulevard des Italiens 75002 Paris. **Crédit du Nord** (SA capital de 890 263 248 € - RCS Lille 456 504 851) - Siège social : 28 place Rihour 59800 Lille ; Siège central : 59 boulevard Haussmann 75008 Paris. Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédits non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opération de crédit sans agir en qualité de prêteur.

**CSF Assurances** - SARL de courtage d'assurances du CSF au capital de 450 000 €, RCS Paris B 322 950 148 - N° ORIAS 07 008 834 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) - siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09.

**PROGRETI** - SARL de courtage d'assurances du CSF au capital de 5 000 000€ - RCS 509 364 972 Paris - N°ORIAS 09 050 053 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)). Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Conseil en investissements financiers : Adhésion à l'ANACOFI-CIF et enregistrement au fichier des CIF sous le N° E001730. Transactions immobilières : Carte N° T12994. Responsabilité Civile Professionnelle - Police n° 780047-006.

Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale que vous pouvez faire valoir sans frais à tout moment auprès du CSF Service Gestion 9, rue du Faubourg Poissonnière - 75313 Paris Cedex 9.



#### CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES

Association  
Services aux adhérents

#### CRÉSERFI

Société de financement du CSF  
Caution / Crédits

#### CSF ASSURANCES

Sté de courtage d'assurance du CSF  
Assurance des personnes et des prêts

#### PROGRETI

Sté de Conseil en Gestion de Patrimoine  
Épargne / Placements / Prévoyance

IMPRIMÉ VERT

DESPR-605 - Création : SHORTLINKS - Crédits photos : Shutterstock - MUA - Préservons notre environnement. Recyclez ce document après utilisation.

# 60 ANS AUX CÔTÉS DE NOS PARTENAIRES ÇA SE FÊTE !



**DÉCOUVREZ NOS OFFRES À L'INTÉRIEUR**

**UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.**

**60**  
ANS  
ENGAGÉ AU CŒUR  
DU SERVICE PUBLIC



**CRÉDIT SOCIAL  
DES FONCTIONNAIRES**

# DONNEZ UN NOUVEAU SOUFFLE À VOS PROJETS



Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Pour un prêt personnel Aides Immo de 6 000 €, vous remboursez 72 mensualités de 84,35 €, hors assurance facultative. Le montant total dû est de 6 110,15 € dont 35 € de frais d'accèsion\*. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 0,60 %. Taux débiteur fixe 0,40 %. Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 3,60 € et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,41%. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 259,20 €.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Pour un prêt personnel de 4 000 € sur 36 mois, vous remboursez 36 mensualités de 111,16 €, hors assurance facultative. Le montant total dû est de 4 036,85 € dont 35 € de frais d'accèsion\*. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 0,60 %. Taux débiteur fixe 0,03 %. Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 2,40 € et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,41 %. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 86,40 €.

\* Les frais d'accèsion intègrent, le cas échéant, le droit d'entrée (11 €) et les frais de cotisation (24 €) soit 35 € pour un seul emprunteur, 46 €, pour 2 co-emprunteurs.

## PROFITEZ DE L'OFFRE SPÉCIALE PARTENAIRE

**Vous achetez votre logement ?**

Profitez des **AIDES IMMO\***

**0,60 %**  
TAEG FIXE

pour 6 000 € sur 72 mois



Financez tout ou partie de vos frais de garantie, de vos frais d'agence ou de vos frais de notaire, anticipez vos frais de déménagement, d'installation, de petits travaux, etc.



**Vous avez besoin de changement ?**

Réalisez les **TRAVAUX\*** dont vous rêvez

**0,60 %**  
TAEG FIXE

pour 4 000 € sur 36 mois



Agrandissement, réaménagement, remise à neuf, économie d'énergie... Laissez vos envies prendre forme !

\*Le CSF vous propose l'opération spéciale Aides immo 60 ans. Il s'agit de 2 prêts personnels proposés par CRÉSERFI et bonifiés par l'Association CSF. **Une partie du coût du crédit (bonification) est prise en charge par le CSF.** Offre valable dans la limite de l'enveloppe de bonification allouée par le CSF de 45 000 € pour l'opération jusqu'au 31/12/2015, soumise à conditions <sup>(1)</sup>.

POUR EN SAVOIR PLUS, APPELEZ LE :

Numéro Azur

**0 810 06 5000**

Coût d'un appel local depuis un poste fixe

[www.csf.fr](http://www.csf.fr)



“ Le CSF accompagne chaque année près de 5 000 fonctionnaires dans leur projet immobilier.

Et vous ? ”